

Ville de Brives-Charensac

Mise en place de la réforme des Rythmes Scolaires

Informations aux Familles

A compter de la rentrée scolaire 2014 et dans le cadre de la réforme des Rythmes Scolaires, les élèves des écoles maternelles et élémentaires publiques de la Commune auront classe sur **quatre jours et demi** (lundi, mardi, mercredi matin, jeudi et vendredi).

Dans ce cadre, les temps scolaires seront organisés de **8h30 à 11h45** (11h30 le mercredi) et de **14h à 16h**. Par ailleurs, en ce qui concerne les temps périscolaires qui seront **gratuits**, la ville de Brives-Charensac a fait le choix dès décembre 2013 (après validation des services de l'éducation nationale) de les positionner sur :

- la pause méridienne (12/14h)
- et après 16h00 avec le maintien des études surveillées et des temps de garderie.

Le fonctionnement par école sera adapté aux effectifs et aux tranches d'âges des enfants.

Le contenu des activités (culturel, artistique, sportif...) sera, en concertation avec les équipes enseignantes, adapté à la tranche horaire, à l'âge de l'enfant et respectera les normes d'encadrement (1 pour 18 en élémentaire et 1 pour 14 en maternelle):

La République

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h15	Accueil	Accueil	Accueil	Accueil	Accueil
8h30	Enseignement 3 heures 15	Enseignement 3 heures 15	Enseignement 3heures	Enseignement 3 heures 15	Enseignement 3 heures 15
11h45					
12h00	2 Temps éducatif 45 minutes		PAUSE GLOBALE 2H15 dont restauration temps éducatif & garderie	2 Temps éducatif 45 minutes	
12h45	2 Temps éducatif 45 minutes			2 Temps éducatif 45 minutes	
13h30	garderie			garderie	
14h00	Enseignement 2 heures	Enseignement 2 heures	Soit 540h de périscolaire / an Contre 182 actuellement	Enseignement 2 heures	Enseignement 2 heures
16h00					
16h30	3 études			3 études	
17h30	3 études			3 études	
18h30	garderie			garderie	

Corsac

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h15	Accueil	Accueil	Accueil	Accueil	Accueil
8h30	Enseignement 3 heures 15	Enseignement 3 heures 15	Enseignement 3heures	Enseignement 3 heures 15	Enseignement 3 heures 15
11h45					
12h00	2 Temps éducatifs 45 minutes		PAUSE GLOBALE 2H15 dont restauration temps éducatif & garderie	2 Temps éducatifs 45 minutes	
12h45	1 Temps éducatif 45 minutes			1 Temps éducatif 45 minutes	
13h30	garderie			garderie	
14h00	Enseignement 2 heures	Enseignement 2 heures	Soit 396h de périscolaire / an Contre 156 actuellement	Enseignement 2 heures	Enseignement 2 heures
16h00					
16h30	1 activité périscolaire ou garderie			2 études ou garderie	
17h30	2 études ou 1 activité périscolaire			1 étude ou garderie	
18h30	garderie			garderie	

La Mouteyre

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h30	Accueil	Accueil	Accueil	Accueil	Accueil
8h30	Enseignement 3 heures	Enseignement 3 heures	Enseignement 3 heures	Enseignement 3 heures	Enseignement 3 heures
11h45			Garderie (11h30/12h30)		
13h15	PAUSE MERIDIENNE 2h30 : RESTAURATION / SIESTE/ ACTIVITES PERISCOLAIRES				
14h	4 Temps éducatif 45 minutes / sieste	4 Temps éducatif 45 minutes / sieste		4 Temps éducatif 45 minutes / sieste	4 Temps éducatif 45 minutes / sieste
16h00	Enseignement 2 heures 15	Enseignement 2 heures 15	Soit 288 h de périscolaire / an Contre 104 actuellement	Enseignement 2 heures 15	Enseignement 2 heures 15
16h30	Récréation	Récréation		Récréation	Récréation
17h30	2 activités périscolaires ou garderie	2 activités périscolaires ou garderie		2 activités périscolaires ou garderie	2 activités périscolaires ou garderie
18h30	garderie	garderie		garderie	garderie

Afin de gérer les temps d'activités, un **Centre de Loisirs Périscolaire (CLPS)** a été créé et sa gestion confiée à la **Maison Pour Tous**.

Jérémy DEVIDAL, directeur de ce CLPS, sera chargé de l'**organisation** et de l'**évaluation** de ces temps mais également des inscriptions de vos enfants. Il sera aussi le référent auprès des familles.

Fonctionnement des temps d'activités :

- Les activités se dérouleront dès la rentrée scolaire et tout au long des 36 semaines de classe.
- Les activités se dérouleront par cycle (1 cycle entre chaque période de vacances), les enfants s'engageront à participer aux activités **pendant le cycle entier**.
- Les enfants devront être adhérents au centre de loisirs et s'acquitter d'une cotisation annuelle de **9 €** à la Maison Pour Tous (qui leur ouvrira également droit aux activités de la MPT et à des tarifs préférentiels).
- Les enfants participant aux activités de la pause méridienne devront impérativement manger à la cantine.
- Les activités du soir seront ouvertes à tous sur inscription et par rotation afin de satisfaire le plus grand nombre d'enfants. Priorité sera donnée aux enfants qui ne mangent pas à la cantine.
- Sur l'école de la Mouteyre, la pause méridienne sera dédiée à la sieste et à des temps d'animations calmes gérés par les ATSEM
- Une coordination sera possible avec la MPT le mercredi en fin de matinée pour la prise en charge des enfants par le CLSH
- **Les inscriptions pour le 1^{er} cycle de septembre 2014 auront lieu à la MPT de Brives-Charensac du 30 juin au 4 juillet. A cette occasion, Jérémy DEVIDAL vous communiquera les activités proposées.**

Le fonctionnement général des écoles restera inchangé. Les réunions de rentrée de chaque établissement seront l'occasion pour le directeur du centre de Loisirs Périscolaire et l'adjoint chargé des affaires scolaires d'aborder les questions pratiques liées à ces nouveaux rythmes.

Le directeur du centre de Loisirs Périscolaire (04 71 02 45 69) ainsi que les services municipaux (04 71 02 12 55) se tiennent à votre disposition pour tout renseignement

Le Maire.

Gilles DELABRE.